

# PARC ÉOLIEN DES SIX COMMUNES

## Lettre d'information n°5

Bienvenue sur la lettre d'information n°5 concernant le projet de parc éolien des Six Communes. La dernière lettre date d'il y a 2 ans déjà : il est donc grand temps de vous faire part de l'avancée du projet, de ses mesures d'accompagnement et de vous faire découvrir notre nouveau groupe d'appartenance **SSE Renewables** !



Avril 2023

# LE PROJET EOLIEN DES SIX COMMUNES



Projet initié en 2019 suite à une réduction des contraintes d'aviation



Des retombées financières pour le territoire



10 éoliennes d'une puissance jusqu'à 7MW



Production du parc : 145 GWh/an pendant 30 ans



Hauteur de 200 mètres en bout de pale maximum



Production équivalente à la consommation annuelle d'électricité de plus de 30 000 foyers - Chauffage inclus

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en mai 2021 auprès de l'administration, qui nous a fait parvenir une demande de compléments en mars 2022 à laquelle nous avons répondu par un mémoire accompagné d'études complémentaires.

## Les prochaines étapes ?

Après l'avis de l'Autorité Environnementale, une Enquête Publique devrait être ouverte, probablement en fin d'année 2023 ou en début d'année 2024. Cette Enquête Publique sera l'occasion d'avoir accès au dossier complet, de poser vos questions et de donner votre avis concernant le projet.

## LES DIFFÉRENTES MESURES ASSOCIÉES AU PROJET

Le projet éolien des Six Communes a fait l'objet de nombreuses études, afin de bien identifier les enjeux du territoire (biodiversité, paysage, tissu économique, agriculture, tourisme etc.) et de mesurer les impacts potentiels du projet.

Chaque enjeu a fait l'objet d'une réflexion pour **Éviter**, **Réduire** ou **Compenser** les impacts du projet.

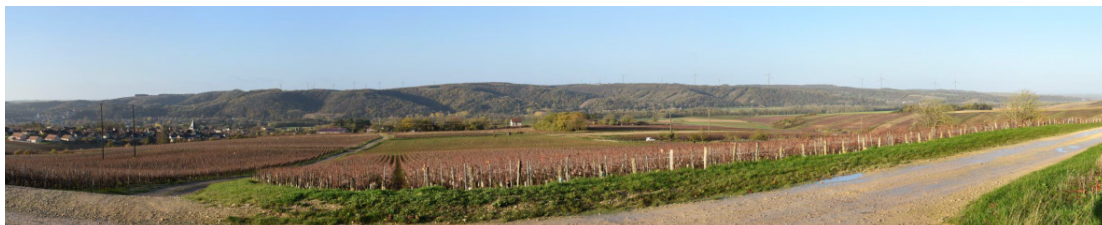
Par exemple :

- L'implantation du projet a été réalisée **à plus de 1000m des habitations**.



- Une zone d'attractivité pour les busards (espèces à enjeu dans la région) est prévue à distance du projet afin de **réduire** l'impact sur cette espèce en les attirant sur un espace agricole du hameau des Millois à Bernouil.

En complément, **chaque éolienne sera équipée d'un système de détection des oiseaux**, capable de commander l'arrêt de la rotation des pales à leur approche.



- Produire de l'énergie localement (plutôt que d'importer du gaz ou du pétrole) se voit dans nos paysages : centrales électriques, barrages, lignes haute-tension, parcs éoliens font partie intégrante de notre environnement. L'enjeu paysager a fait l'objet d'une attention particulière :

En suivant les recommandations du bureau d'étude paysager, nous avons cherché à éviter toute **co-visibilité directe avec la silhouette de Tonnerre**.



Le choix d'une variante à 10 éoliennes, inférieure au potentiel de la zone de projet, permet de limiter l'emprise du projet dans le paysage.



Des « conventions paysagères » ont été proposées aux communes les plus concernées par des visibilités sur le parc (depuis les coteaux hauts des communes de Dannemoine, Cheney et Tronchoy ; Bernouil). SSE Renewables abondera chaque année un fonds permettant aux communes de réaliser des aménagements paysagers de leur choix, pendant toute la durée d'exploitation du parc : **fleurissement, végétalisation, mobilier urbain**.



Afin de valoriser l'habitat et le cadre de vie le plus proche du projet, une **bourse aux arbres** sera ouverte suite à la construction. Cette mesure est destinée aux habitations les plus proches du projet. Un paysagiste sera missionné afin de proposer les meilleurs masques végétaux que les riverains intéressés et éligibles au dispositif pourront librement choisir (fonds global de 20.000 €).



SSE Renewables propose par ailleurs de contribuer à un **projet de restauration ou réhabilitation paysagère ou du patrimoine local, à hauteur de 10.000€**. Le projet bénéficiaire n'est pas encore identifié à ce stade mais le sera en concertation avec les collectivités locales, lors de la mise en chantier du projet.



Les mesures précédentes s'ajoutent aux retombées fiscales et foncières du projet :

- Des **retombées fiscales estimées au total à plus de 580 000€/an<sup>1</sup> pendant les 30 années d'exploitation du parc**, réparties entre la Communauté de Communes, les communes d'implantation et le département de l'Yonne.
- Des **retombées foncières, réparties grâce à un mécanisme de loyer solidaire entre plus de 90 propriétaires et exploitants agricoles** du territoire.

## LE SAVIEZ-VOUS?

**L'impact positif du projet n'est pas seulement économique, mais surtout écologique !**

Le bilan carbone de l'électricité produite par l'éolien terrestre est donné par la base ADEME<sup>2</sup> = **14 g CO<sub>2</sub>/kWh produit**. Cette valeur est une moyenne.

Le bilan carbone du parc éolien des Six Communes, équipé d'éoliennes puissantes de dernière génération et produites principalement en Europe devrait être encore meilleur : **6,5 g CO<sub>2</sub>/kWh**, soit l'équivalent du bilan carbone du parc nucléaire français actuel (6 g CO<sub>2</sub>/kWh). De quoi contribuer à améliorer le bilan carbone du mix énergétique français (actuellement à 60,7 g CO<sub>2</sub>/kWh) et à l'objectif de neutralité carbone en 2050 !

D'après les mesures réalisées depuis 2 ans sur la zone de projet, **le parc produira plus de 82% du temps**, à vitesse variable selon la vitesse des vents.

Complémentaire des parcs solaires de la région, le parc éolien produira plus en hiver qu'en été.

<sup>1</sup> Montants estimés selon les connaissances et les interprétations actuelles de la fiscalité sous réserve de contrôle par le service des impôts (taux applicables en 2022).

<sup>2</sup> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

## SSE RENEWABLES

Vous nous connaissiez sous le nom de Siemens Gamesa. Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'équipe a quitté le groupe Siemens Gamesa, qui souhaitait se recentrer sur son cœur de métier : la conception et la fabrication d'éoliennes. Nous avons depuis rejoint SSE Renewables, énergéticien leader au Royaume-Uni et Irlande, qui développe, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables : parcs éoliens sur terre et en mer mais aussi barrages hydroélectriques et centrales photovoltaïques. SSE Renewables fait partie du groupe SSE plc, qui emploie plus de 10 000 personnes. Ses activités incluent par ailleurs le transport et la distribution de l'électricité produite.

**La société est pleinement engagée dans la transition énergétique en France !**

**L'équipe projet reste inchangée, toujours basée à Lyon.**

**Elle s'ouvre à de nouveaux projets solaires et de stockage d'électricité par batteries.**



Marie-Hélène CHARBONNEAU  
Cheffe de projet



Lauriane PETITDEMANGE  
Cheffe de projet



Jérémy GAUTHIER  
Chef de projet



Léna DUMONTET  
Chargée territoriale

Pour en savoir plus sur le projet,  
consulter le site internet :

[eolien-sixcommunes.com](https://eolien-sixcommunes.com)

